

Datum / Date: 15/12/2017
Uur / Heure: 11 :42
Vraag / Question: n° 22615



**Question orale de la Députée Kattrin JADIN
à Monsieur François BELLOT, Ministre de la Mobilité,
concernant
la plaque tournante de Montzen
- déposée le 5 décembre 2017 -**

Monsieur le Ministre,

Alors que les amateurs des chemins de fer espéraient que la plaque tournante de Montzen puisse être intégrée dans un musée vivant du matériel ferroviaire à l'Est du pays, la SNCB vient subitement de lancer la procédure de vente de ladite plaque tournante.

En effet, le groupe « Chemin de fer des 3 frontières » ont par le passé déjà interpellé le ministre du patrimoine en lui exposant leur projet : la maintenance de la plaque tournante in situ, la faire restaurer par les bénévoles du CF3F et l'utiliser dans le cadre d'un projet de tourisme ferroviaire à l'est du pays.

Monsieur le Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- Êtes-vous au courant de la demande du groupe « CF3F » et de la mise en vente de la plaque tournante ?
- D'après mes informations, la vente a subitement été placée à l'ordre du jour par la SNCB – existe-t-il un nouveau projet pour la ligne de Hombourg à Montzen ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Kattrin JADIN

Question orale n° 22615 posée le 15 décembre par Madame Kattrin JADIN, Députée, , concernant la plaque tournante de Montzen, à Monsieur François BELLOT, Ministre de la Mobilité, chargé de Belgocontrol et de la Société Nationale des Chemins de Fer Belges.

Alors que je n'avais plus entendu parler de ce dossier depuis plusieurs mois, J'ai eu connaissance d'une actualité, notamment par le biais d'un courrier adressé au Ministre René Collin en vue de préserver le pont tournant de Montzen par une mise sur liste de sauvegarde.

La SNCB m'informe qu'en 2014, elle a récupéré d'Infrabel les terrains sur lesquels se trouve la plaque tournante de Montzen. Avec ces terrains, la SNCB a également récupéré les obligations légales par rapport à l'assainissement du site. La pollution se trouve justement étalée sur tout le site, y compris sous la plaque tournante.

Le cahier des charges pour l'assainissement est en cours d'élaboration et l'enlèvement de la plaque tournante, qui est fortement endommagée et complètement envahie de végétation, est indispensable pour procéder à l'assainissement du sol sous-jacent.

La SNCB précise qu'il n'est pas prévu de replacer la plaque tournante qui n'est plus nécessaire à ses missions de service public.

La SNCB m'informe avoir planifié une procédure de vente publique en toute transparence afin de donner une chance à tous les acteurs intéressés d'y participer, et après un délai de publicité normal. La plaque de Montzen intéresse vivement des associations qui ont des projets crédibles et solides.

Elle précise également avoir déjà procédé de la sorte pour la plaque tournante de Stockem lors du déménagement de l'atelier de Stockem vers Arlon.

En ce qui concerne le site de Hombourg, et plus particulièrement le tronçon Hombourg-Montzen, le SPW projette la réalisation d'un tronçon du RAVeL, dans le courant du 1er semestre 2018, conformément à la convention-cadre signée entre la Wallonie et la SNCB. La Commune de Plombières soutient pleinement ce projet.